

# **PRÉSENTATION**

Le Bachelor Universitaire de Technologie (B.U.T.) GB parcours Agronomie **forme en 3 ans des techniciens supérieurs polyvalents**, ayant pour mission de gérer la production des ressources agricoles et d'en améliorer durablement les techniques et les méthodes.

Grâce à cette formation polyvalente et adaptée à tous les projets professionnels, les diplômés peuvent s'insérer dans la vie active à **BAC+3** ou poursuivre leurs études en Master ou en école d'ingénieurs.

Les titulaires du **B.U.T. Agronomie** peuvent évoluer dans dans tous les secteurs agricoles, et para-agricoles : amont, production, aval, en intégrant le contexte économique et environnemental.

### Métjers visés (H/F) :

technico-commercial, conseiller agricole (végétal ou animal, agroécologie), technicien expérimentateur, technicien d'analyses, agriculteur, animateur, contrôleur...

#### En savoir + sur la formation





# PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

# Enseignements transversaux communs

Anglais
Mathématiques
Statistiques
Communication
Bureautique
Projet Professionnel
Personnalisé

# Enseignements techniques communs

Réaliser des analyses en biologie	Mener des expérimentations en biologie
Chimie générale et organique Biochimie structurale et métabolique Microbiologie Techniques analytiques	Biologie générale Physiologie Biologie Cellulaire Physique

### Enseignements spécifiques

### **Parcours Agronomie**

#### Conduire les productions agricoles :

- Sciences du sol
- Agronomie
- Productions végétales
- Productions animales
- · Productions alternatives

#### Conseiller le secteur agricole :

- · Productions animales et végétales
- Économie et politiques agricoles
- · Analyses paysagères
- Qualité et Sécurité
- · Comptabilité et gestion

#### Innovation en Agronomie:

- Durabilité des systèmes agricoles
- Analyses de données
- Expérimentation
- Biotechnologies



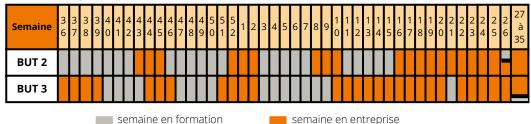
Possibilité de contrat de professionnalisation, sous conditions.

## L'APPRENTISSAGE OU LE STAGE

Le BUT GB parcours Agronomie est proposé :

# En contrat d'apprentissage

# Calendrier possible d'alternance

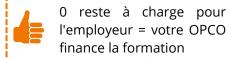


### Barème de rémunération des apprentis :

Année d'exécution/ âge	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
BUT 2 = 2ème année d'exécution du contrat	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
BUT 3 = 3ème année d'exécution du contrat	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC

<sup>\*</sup>Ces montants peuvent être majorés si un accord collectif applicable dans l'entreprise fixe une rémunération minimale plus élevée.

## Financement de l'apprentissage :





Aide unique à l'embauche d'un alternant de **6 000€** depuis le 01/01/2023.

Simulateur de calcul d'aide: <a href="https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-employeur/etape-1">https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-employeur/etape-1</a>

# En formation initiale avec des stages :

En 1ère année, **4 semaines** de stage à compter de juin.

En 2ème année, 10 semaines de stage à compter d'avril.

En 3ème année, **16 semaines** à compter de mars.

La gratification\* du stage est obligatoire pour les stages dont la durée effective dépasse 2 mois. Elle est due au stagiaire dès le 1er jour du stage et versée mensuellement.

\*Le taux horaire minimum réglementaire est calculé en fonction du plafond horaire de la Sécurité Sociale, selon la formule "*Plafond horaire SS x 15%*". Ce plafond est décrété chaque 1er janvier. A titre indicatif, pour 2024, le taux horaire minimal de gratification = 29€ x 15% = 4.35 euros/heure de présence effective du stagiaire.

### FORMATION DE VOS COLLABORATEURS

Plusieurs **possibilités** s'offrent à vous:

- la période de **professionnalisation**
- l'élaboration de parcours de **formation sur mesure**, certifiants, qualifiants ou diplômants
- la reconnaissance des compétences par la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) pour obtenir tout ou partie d'un diplôme à partir de l'expérience professionnelle (au minimum un an dans le domaine du diplôme visé)

### **PARTENARIATS**

Participez à la formation des étudiants, vos futurs collaborateurs, en :

- signant une **convention de partenariat** afin de communiquer directement sur vos besoins en recrutement et communication
- désignant l'IUT comme bénéficiaire de votre solde de taxe d'apprentissage (N° UAI 0490769V)
- enseignant à nos étudiants par la voie de **vacations** ou par le **mécénat de compétences**

N'hésitez pas à nous consulter si vous souhaitez proposer des offres de **stage**, d'**alternance** ou d**'emploi**, confier des **projets** aux étudiants, former vos **salariés** ou devenir **formateur** en GB!



IUT Angers-Cholet 4 boulevard Lavoisier I 49016 ANGERS CEDEX Tél. 02 44 68 87 00 l iut.univ-angers.fr







# **PRÉSENTATION**

Le Bachelor Universitaire de Technologie (B.U.T.) GB parcours Sciences de l'Aliment et Biotechnologie **forme en 3 ans des techniciens supérieurs polyvalents et autonomes** dans les domaines très variés de l'agroalimentaire, la pharmaceutique, la cosmétique, les biotechnologies ou la restauration collective.

Par sa polyvalence, le diplômé prend en charge des missions techniques ou réglementaires diverses en production, qualité, analyses ou recherche et développement.

### Métjers visés (H/F) :

Technicien de laboratoire (analyses des aliments)

Assistant ou Responsable Qualité

Assistant ingénieur en recherche et développement

Responsable ligne de production

#### En savoir + sur la formation





# PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

# Enseignements transversaux communs

Anglais
Mathématiques
Statistiques
Communication
Bureautique
Projet Professionnel
Personnalisé

# Enseignements techniques communs

Réaliser des analyses en biologie	Mener des expérimentations en biologie	
Chimie générale et organique Biochimie structurale et métabolique Microbiologie Techniques analytiques	Biologie générale Physiologie Biologie Cellulaire Physique	

### Enseignements spécifiques

### Parcours Sciences de l'Aliment et Biotechnologie

#### **Oualité en industrie alimentaire**

- Oualité et Sécurité
- Biochimie alimentaire
- Microbiologie alimentaire
- · Techniques analytiques
- Management de la qualité

#### Production des aliments

- Génie alimentaire
- Physique industrielle
- Génie des procédés
- Biotechnologies Management de la production

#### Systèmes embarqués :

- Conception alimentaire
- Chimie appliquée aux bioproduits
- Méthodes d'optimisation et de validation

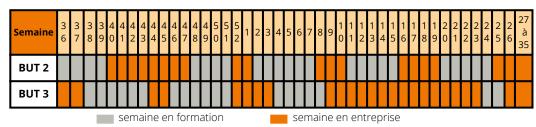
## L'APPRENTISSAGE OU LE STAGE

Le BUT GB parcours Sciences de l'Aliment et Biotechnologie est proposé:



# En contrat d'apprentissage

## Calendrier possible d'alternance

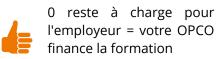


### Barème de rémunération des apprentis :

Année d'exécution/ âge	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
BUT 2 = 2ème année d'exécution du contrat	51% du SMIC	61% du SMIC	100% du SMIC
BUT 3 = 3ème année d'exécution du contrat	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC

<sup>\*</sup>Ces montants peuvent être majorés si un accord collectif applicable dans l'entreprise fixe une rémunération minimale plus élevée.

## Financement de l'apprentissage :





Aide unique à l'embauche d'un alternant de **6 000€** depuis le 01/01/2023.

Simulateur de calcul d'aide: https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-employeur/etape-1



# En formation initiale avec des stages :

En 2ème année, **8 semaines** de début octobre à fin novembre. En 3ème année, **16 semaines** à compter de mars.



La gratification\* du stage est obligatoire pour les stages dont la durée effective dépasse 2 mois. Elle est due au stagiaire dès le 1er jour du stage et versée mensuellement.

\*Le taux horaire minimum réglementaire est calculé en fonction du plafond horaire de la Sécurité Sociale, selon la formule "*Plafond horaire SS x 15%*". Ce plafond est décrété chaque 1er janvier. A titre indicatif, pour 2024, le taux horaire minimal de gratification = 27€ x 15% = 4.35 euros/heure de présence effective du stagiaire.

### FORMATION DE VOS COLLABORATEURS

Plusieurs **possibilités** s'offrent à vous:

- la période de professionnalisation
- l'élaboration de parcours de **formation sur mesure**, certifiants, qualifiants ou diplômants
- la reconnaissance des compétences par la VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) pour obtenir tout ou partie d'un diplôme à partir de l'expérience professionnelle (au minimum un an dans le domaine du diplôme visé)

### **PARTENARIATS**

Participez à la formation des étudiants, vos futurs collaborateurs, en :

- signant une **convention de partenariat** afin de communiquer directement sur vos besoins en recrutement et communication
- désignant l'IUT comme bénéficiaire de votre solde de taxe d'apprentissage (N° UAI 0490769V)
- enseignant à nos étudiants par la voie de **vacations** ou par le **mécénat de compétences**

N'hésitez pas à nous consulter si vous souhaitez proposer des offres de **stage**, d'**alternance** ou d**'emploi**, confier des **projets** aux étudiants, former vos **salariés** ou devenir **formateur** en GB!



IUT Angers-Cholet 4 boulevard Lavoisier I 49016 ANGERS CEDEX Tél. 02 44 68 87 00 I iut.univ-angers.fr







# **PRÉSENTATION**

Le Bachelor Universitaire de Technologie (B.U.T.) Génie Biologique (GB) parcours Biologie médicale et biotechnologie (BMB) **forme en 3 ans des experts dans le domaine de la santé humaine et animale, ainsi que dans celui des biotechnologies**.

Qu'il exerce dans un laboratoire de biologie médicale, de recherche et développement, de contrôle, en industries pharmaceutiques ou de cosmétologie, le titulaire de ce diplôme possède les compétences techniques requises pour :

- réaliser des examens ou analyses biologiques et chimiques
- mettre en œuvre des techniques d'exploration biologique y compris en expérimentation animale
- participer au développement de biotechnologies

#### Métiers visés (H/F) :

Technicien de laboratoire en Biologie Médicale, Assistant ingérieur en R&D, Technicien en laboratoire de Biotechnologie, Assistant ingénieur, Technicien en contrôle qualité...

#### En savoir + sur la formation





# PROGRAMME DÉTAILLÉ DE LA FORMATION

# Enseignements transversaux communs

Anglais
Mathématiques
Statistiques
Communication
Bureautique
Projet Professionnel
Personnalisé

# Enseignements techniques communs

Réaliser des analyses en biologie	Mener des expérimentations en biologie
Chimie générale et organique Biochimie structurale et métabolique Microbiologie Techniques analytiques	Biologie générale Physiologie Biologie cellulaire Physique

### Enseignements spécifiques

### Biologie médicale et biotechnologie

### Biologie médicale

- Hématologie
- Immunologie
- · Biochimie médicale
- Microbiologie médicale

### **Expérimentation animale:**

- Physiologie animale
- Culture Cellulaire
- Pharmacologie
- Anatomie et cytologie pathologique

### Innovation en biotechnologie

- Génie Génétique
- Bio-informatique
- Bio production
- Techniques omiques



Possibilité de contrat de professionnalisation, sous conditions.

# L'APPRENTISSAGE OU LE STAGE

Le BUT GB parcours Biologie Médicale et Biotechnologie (BMB) est proposé :



# En formation initiale avec des stages :

En 1ère année, stage facultatif à compter de juin.

En 2ème année, **8 semaines** de stage en janvier et février.

En 3ème année, 14 semaines mininum à compter de mars.



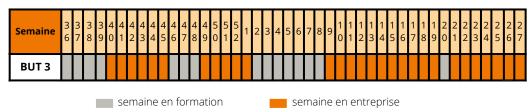
La gratification\* du stage est obligatoire pour les stages dont la durée effective dépasse 2 mois. Elle est due au stagiaire dès le 1er jour du stage et versée mensuellement.

\*Le taux horaire minimum réglementaire est calculé en fonction du plafond horaire de la Sécurité Sociale, selon la formule "Plafond horaire SS x 15%". Ce plafond est décrété chaque 1er janvier. A titre indicatif, pour 2024, le taux horaire minimal de gratification =  $29 \in x$  15% = 4.35 euros/heure de présence effective du stagiaire.



# En contrat d'apprentissage (en 3ème année)

## Calendrier possible d'alternance

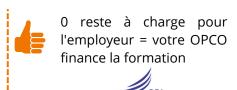


# Barème de rémunération des apprentis :

Année d'exécution/ âge	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et +
BUT 3 = 3ème année d'exécution du contrat	67% du SMIC	78% du SMIC	100% du SMIC

<sup>\*</sup>Ces montants peuvent être majorés si un accord collectif applicable dans l'entreprise fixe une rémunération minimale plus élevée.

# Financement de l'apprentissage :



Aide unique à l'embauche d'un alternant de **6 000€** depuis le 01/01/2023.

Simulateur de calcul d'aide: https://www.alternance.emploi.gouv.fr/simulateur-employeur/etape-1

### FORMATION DE VOS COLLABORATEURS

Plusieurs **possibilités** s'offrent à vous:

- la période de professionnalisation
- l'élaboration de parcours de **formation sur mesure**, certifiants, qualifiants ou diplômants
- la reconnaissance des compétences par la **VAE** (Validation des Acquis de l'Expérience) pour obtenir tout ou partie d'un diplôme à partir de l'expérience professionnelle (au minimum un an dans le domaine du diplôme visé)

### **PARTENARIATS**

Participez à la formation des étudiants, vos futurs collaborateurs, en :

- signant une **convention de partenariat** afin de communiquer directement sur vos besoins en recrutement et communication
- désignant l'IUT comme bénéficiaire de votre solde de **taxe d'apprentissage** (N° UAI 0490769V)
- enseignant à nos étudiants par la voie de **vacations** ou par le **mécénat de compétences**

N'hésitez pas à nous consulter si vous souhaitez proposer des offres de **stage**, d'**alternance** ou d**'emploi**, confier des **projets** aux étudiants, former vos **salariés** ou devenir **formateur** en GB!



IUT Angers-Cholet 4 boulevard Lavoisier I 49016 ANGERS CEDEX Tél. 02 44 68 87 00 l iut.univ-angers.fr



